

Information réglementée\* – Bruxelles, Paris, 8 novembre 2012 – 7h00

## Déclaration intermédiaire – 9M 2012 et 3T 2012

Le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 a été marqué par la poursuite active de discussions entre les Etats belge, français et luxembourgeois et la Commission européenne dans le but de déposer prochainement un plan révisé de résolution ordonnée du groupe Dexia à la Commission. Dans ce cadre, un certain nombre d'hypothèses sous jacentes au plan ont été revues, affectant lourdement la capacité de bénéfices future de Dexia SA et DCL et se traduisant d'un point de vue comptable, dès aujourd'hui, par une situation de fonds propres sociaux négatifs de Dexia SA (holding). Afin de remédier à cette situation et de mener à son terme la résolution ordonnée du groupe, les Etats belge et français ont communiqué publiquement leur engagement de souscrire à une augmentation de capital de Dexia SA à hauteur de EUR 5,5 milliards par le biais d'une émission d'actions préférentielles réservée aux Etats.

Le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 représente par ailleurs une avancée majeure du plan de résolution ordonnée annoncé par Dexia à l'automne 2011 du fait de la finalisation de la cession de Banque Internationale à Luxembourg et de DenizBank.

Conformément à la législation en vigueur, Dexia publie, pour la période prenant fin au 30 septembre 2012, une déclaration intermédiaire ; cette déclaration présente les transactions et les événements récents les plus significatifs, ainsi que leur impact sur la situation financière du groupe.

Cette déclaration se base sur des chiffres non audités au 30 septembre 2012.

### 1. Evénements et transactions significatifs

#### ***A - Point d'avancement sur les discussions avec la Commission européenne, situation de fonds propres sociaux négatifs de Dexia SA et engagement de recapitalisation des Etats belge et français***

##### **a - Révision de certaines hypothèses et principes du plan de résolution ordonnée**

Les discussions entre les Etats et la Commission européenne sur l'avenir du groupe Dexia se sont poursuivies activement au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 dans le but de finaliser un plan de résolution ordonnée. Elles ont abouti à la modification d'un certain nombre de principes et d'hypothèses constitutifs du plan d'affaires qui avaient servi de base à la construction du plan notifié par les Etats à la Commission le 21 mars 2012.

Les Etats prévoient de déposer prochainement un plan révisé auprès de la Commission européenne qui comportera, sous réserve de validation par la Commission, les principales modifications suivantes :

- Le plan de financement sous jacent au plan d'affaires initial a été adapté afin d'intégrer une moindre dépendance du financement provenant des banques centrales. Au fil de la résolution, le groupe anticipe de recourir dans une proportion plus importante à des financements de marché à court et moyen terme tels que les émissions garanties par les trois Etats belge, français et luxembourgeois ainsi que des financements de marché sécurisés (repo) ou non. Ces nouvelles hypothèses de financement permettent de mettre le plan en cohérence avec l'anticipation d'un retour à des conditions de marché « normalisées » sur l'horizon de temps de la résolution du groupe mais se révèlent plus coûteuses qu'anticipé en mars 2012.
- Le plafond de la garantie définitive de liquidité accordée à Dexia SA et Dexia Crédit Local par les Etats belge, français et luxembourgeois a été réduit à EUR 85 milliards contre EUR 90 milliards prévus initialement compte tenu de l'engagement de recapitalisation pris par les Etats belge et français. La clé

\* Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.

de répartition entre les Etats a été modifiée comme suit : 51,41% pour la Belgique, 45,59% pour la France et 3% pour le Luxembourg. Dexia paiera aux Etats, dans le cadre de la garantie définitive, une commission mensuelle de garantie sur les encours de dette émise sous la convention 2011, calculée sur la base d'un taux annuel de 5 points de base contre 90 points de base payés dans le cadre de la garantie temporaire.

- Le schéma de cession de Dexia Municipal Agency (DMA) s'inscrivant dans la nouvelle organisation du financement du secteur local en France devrait être modifié.

Ces deux points et leurs impacts sur les comptes sociaux et consolidés de Dexia SA sont développés ci-dessous. Ils feront partie intégrante du plan révisé de résolution ordonnée qui sera déposé par les Etats auprès de la Commission européenne

### **b – Situation de fonds propres sociaux négatifs de Dexia SA et engagements de recapitalisation des Etats belge et français**

Les états financiers intermédiaires non audités de Dexia SA au 30 septembre 2012 font apparaître une situation de fonds propres sociaux négatifs qui résulte essentiellement de l'importante réduction de valeur actée par Dexia SA sur sa participation dans Dexia Crédit Local. Comme évoqué ci-dessus, le projet de plan de résolution révisé suppose en effet des coûts de financement qui affectent lourdement les perspectives de bénéfice du groupe Dexia et notamment de Dexia Crédit Local, ce qui, dans une optique de prudence compte tenu des incertitudes entourant la matérialisation des hypothèses sous jacentes au plan de résolution, a conduit à une réduction complète de la valeur de Dexia Crédit Local dans les comptes sociaux de Dexia SA. Conformément aux dispositions légales applicables, une Assemblée Générale Extraordinaire de Dexia SA devra se tenir dans les deux mois qui suivent la constatation de cette situation de fonds propres négatifs. Les actionnaires de Dexia SA seront appelés à se prononcer notamment sur la poursuite des activités de la société et sur les mesures qui seront proposées par le conseil d'administration de Dexia SA afin de redresser la situation financière de la société.

Au titre de ces mesures, et afin de permettre la poursuite du plan de résolution ordonnée du groupe Dexia et d'éviter la matérialisation d'un risque systémique en cas de faillite du groupe Dexia, les Etats belge et français se sont engagés à souscrire à une augmentation de capital de Dexia SA, sous réserve des approbations législatives, à hauteur de EUR 5,5 milliards.

Cette augmentation de capital serait réservée aux Etats belge et français et se traduirait par l'attribution aux Etats d'actions préférentielles leur donnant priorité, à concurrence de 8% de la valeur nominale des actions par an, sur toute distribution de dividendes que Dexia SA effectuerait. Le total des insuffisances de dividendes par rapport au taux de 8% par an constituerait un supplément de liquidation donnant aux Etats un droit prioritaire à la répartition de l'éventuel actif net distribuable en cas de liquidation. Les droits préférentiels attribués aux actions nouvelles seraient limités et/ou suspendus en cas de non-respect par le groupe de certains seuils de ratios prudentiels.

Ces droits préférentiels mettraient ainsi en œuvre le principe, déjà annoncé par Dexia lors de la publication du rapport annuel relatif à l'exercice 2011, selon lequel toute amélioration future de la situation financière de Dexia doit bénéficier en premier lieu et principalement aux Etats garants, eu égard au risque qu'ils portent. Ils répondent également à l'exigence de partage du fardeau (burden sharing) énoncée par la Commission européenne au titre des règles régissant les aides d'Etat.

Le conseil d'administration de Dexia SA, lors de sa réunion du 07 novembre, a marqué son accord de principe sur cette opération et dont il arrêtera les modalités techniques dans les jours qui viennent. L'opération sera soumise au vote des actionnaires lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en décembre 2012 et se prononcera également sur la poursuite des activités de Dexia SA.

Dès lors que l'augmentation de capital serait réalisée dans le contexte de mesures de redressement, décidées par l'assemblée générale, d'une société en difficulté au sens de l'article 633 du Code des sociétés, les Etats ne seront pas tenus de lancer une offre publique d'achat obligatoire s'ils détiennent plus de 30% des titres avec droit de vote de Dexia SA au terme de l'opération.

Le produit de l'augmentation de capital sera affecté par Dexia SA au remboursement de ses engagements vis-à-vis de Dexia Crédit Local<sup>1</sup>, ainsi qu'à une augmentation de capital de Dexia Crédit Local afin de renforcer ses fonds propres conformément aux normes comptables et prudentielles sociales françaises.

### c – Adaptations du schéma de cession de DMA

Les principales adaptations qui pourraient être apportées au protocole d'intentions validé par le conseil d'administration de Dexia SA et signé par toutes les parties le 15 mars 2012 portent sur les points suivants :

- Une modification de l'actionnariat du nouvel établissement de crédit (NEC) adossant DMA :  
Contrairement à ce qui était prévu dans le protocole d'origine, Dexia Crédit Local ne serait plus au capital du nouvel établissement de crédit (NEC) qui deviendrait la société mère de DMA et dont l'Etat français serait l'actionnaire majoritaire.
- La suppression des garanties que Dexia devait octroyer à DMA :  
Le protocole d'intentions prévoyait que Dexia fournisse à DMA, d'une part, des garanties portant sur un portefeuille de crédits structurés conclus avec les collectivités locales françaises pour un montant nominal de EUR 10 milliards environ et, d'autre part, une garantie en cas de perte allant au-delà de 10 points de base sur le total de l'encours de crédit de DMA. Sous réserve d'approbation de la Commission européenne, Dexia aurait bénéficié d'une garantie de l'Etat français sur les pertes subies en raison de la garantie portant sur le portefeuille de crédits structurés à hauteur de 70% des pertes excédant EUR 500 millions.  
Ces garanties et contre-garantie seraient supprimées dans le cadre du plan révisé et DMA conserverait à son bilan les prêts structurés visés par la garantie initialement envisagée et dont l'encours s'élève à ce jour à EUR 9,4 milliards.
- La révision du prix de cession de DMA :  
Compte tenu des évolutions envisagées, le prix de cession de DMA par Dexia serait fixé à 1 euro contre EUR 380 millions, augmentés du résultat de la période, prévus initialement. L'impact de cette modification du prix de vente de DMA sur le résultat consolidé du groupe Dexia au 30 septembre 2012 est détaillé dans la section 2 « Situation financière non audité ».

Les adaptations décrites ci-dessus doivent être soumises pour approbation aux parties concernées.

## ***B - Avancée majeure du plan de résolution ordonnée du groupe***

### **a – Poursuite des cessions d'entités**

Au cours du 3ème trimestre 2012, Dexia a poursuivi activement la mise en œuvre du plan de cession de ses principales entités opérationnelles annoncé par son conseil d'administration au mois d'octobre 2011.

- La cession de la participation de 50% de Banque Internationale à Luxembourg dans RBC Dexia Investor Services (RBC-D) à la Banque Royale du Canada a été finalisée le 27 juillet 2012, faisant suite à la signature d'un accord le 3 avril ;
- Le 28 septembre 2012, Dexia a également achevé le processus de vente de DenizBank et de ses filiales à Sberbank. Un accord liant avait été signé entre les parties le 8 juin 2012 ;
- Le processus de vente de la Banque Internationale à Luxembourg (BIL) a été finalisé le 5 octobre 2012. La participation de 99,906% du groupe Dexia dans BIL a été cédée à Precision Capital et au Grand-Duché du Luxembourg. Le périmètre de cette vente exclut le portefeuille d'actifs Legacy qui a été transféré à Dexia Crédit Local ainsi que les filiales RBC-D, Dexia Asset Management Luxembourg, Dexia LDG Banque, Popular Banca Privada et Parfipar ;

<sup>1</sup> Au 30 septembre 2012, les engagements de DCL sous forme de prêts à Dexia SA s'élèvent à EUR 1 610 millions. Par ailleurs, Dexia SA a apporté différentes garanties à DCL, en particulier sur les titres grecs de DMA et DKD, sur le portefeuille Financial Products, ainsi que sur des litiges impliquant DCL

- Dexia a conclu le 7 novembre 2012 un accord portant sur la cession de Dexia Kommunalkredit Bank Polska, la filiale polonaise de Dexia Kommunalkredit Bank. L'impact financier attendu pour le groupe Dexia n'est pas significatif;
- Enfin, le processus de cession de Dexia Asset Management, initié en 2012, est en cours.

Toutes les cessions finalisées ont reçu l'accord préalable des autorités de régulation prudentielle, des organes de représentation du personnel compétentes et de la Commission européenne.

## **b – Evolution de l'organisation de Dexia en France**

Le projet de réorganisation de Dexia en France implique un certain nombre d'ajustements<sup>2</sup> notamment en vue de la constitution de NEC et de la mise à disposition par Dexia des outils, systèmes et du personnel nécessaires à son activité.

Par ailleurs, le resserrement du périmètre du groupe conduit Dexia à simplifier son mode de fonctionnement et l'organisation de ses équipes. Les organisations de DSA (France et Belgique) et DCL seront, après avoir respecté les procédures sociales applicables, intégrées tout en conservant des structures juridiques distinctes. Parallèlement au mois d'octobre DSA et DCL se sont dotées d'une équipe de direction commune présidée par Karel De Boeck.

## **C – Participation de Banco-Sabadell dans Dexia-Sabadell**

Le 6 juillet 2012 Banco Sabadell a fait connaître à Dexia son intention d'exercer son option de vente de sa participation de 40% dans Dexia-Sabadell à Dexia<sup>3</sup>. Les deux parties ont entamé des discussions afin de convenir des modalités de mise en œuvre de cette opération.

## **2. Situation financière non audité**

### **A - Résultat non audité 9M 2012 et 3T 2012**

Durant les 9 premiers mois de 2012, le groupe Dexia a dégagé une perte nette part du groupe de EUR - 2 391 millions. La perte nette générée par les activités poursuivies est de EUR -1 380 millions, celle liée aux activités abandonnées de EUR -1 034 millions, les intérêts minoritaires s'élevant à EUR 23 millions.

Le résultat des 9 premiers mois de 2012 a été essentiellement impacté par différents éléments non récurrents détaillés ci-dessous pour un total avant impôts de EUR -1 988 millions.

En excluant ces éléments atypiques, le résultat net de la période demeure négatif et en baisse de EUR 714 millions par rapport au résultat dégagé durant les 9 premiers mois de 2011. Ceci s'explique essentiellement par un coût de financement élevé, en raison du recours à la garantie de liquidité temporaire accordée par les Etats belge, français et luxembourgeois ainsi qu'aux lignes de liquidité d'urgence (ELA). Ainsi, la somme du cout des garanties payée aux états sur la base de l'encours total de dette garantie et du cout de l'ELA s'élève à EUR 725 millions avant impôts. Le surcout relatif aux garanties par rapport aux 9 premiers mois 2011 est de EUR 185 millions.

Les revenus 9M 2012 ont également été impactés par le très fort ralentissement de la production de nouveaux crédits et l'arrêt de certaines activités telles que le financement de projets en 2012. Ainsi, comparés aux revenus 9M 2011, les revenus de la ligne de métier PWB accusent une baisse de EUR 80 millions sur la période 9M 2012.

Un nombre important d'éléments non récurrents ont eu lieu durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012. Parmi les plus significatifs on compte la moins-value de cession réalisée sur la vente de DenizBank (EUR -599 millions), les ajustements relatifs à la modification du prix de cession de DMA (EUR -466 millions), des coûts de restructuration liés au redimensionnement des équipes de DCL et DSA en France (EUR -58 millions) et le gain enregistré sur la cession de la participation dans RBC-D (EUR 40 millions).

<sup>2</sup> Cf. communiqué de presse du 28 septembre 2012

<sup>3</sup> Cf. communiqué de presse du 6 juillet 2012

Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, le groupe Dexia a dégagé une perte nette part du groupe de EUR -1 225 millions. La perte générée au titre des activités poursuivies s'élève à EUR -296 millions et celle dégagée au titre des activités abandonnées, de EUR -933 millions. Les intérêts minoritaires se montent à EUR 4 millions.

### ***B - Impact des éléments significatifs sur la situation financière consolidée du groupe***

Les impacts de ces événements sur la solvabilité et le bilan sont détaillés dans la section « Evolution du bilan et de la solvabilité ».

#### **a - Ajustements liés aux cessions d'entités**

##### **DenizBank**

Le prix de cession de DenizBank a été fixé à TRY 6 469 millions (EUR 2 790 millions). Le contrat de vente prévoit un ajustement additionnel, d'un montant maximum de TRY 433 millions (EUR 187 millions), correspondant essentiellement à l'évolution de l'actif net de DenizBank entre le 1er janvier 2012 et le 28 septembre 2012. Cet ajustement qui devrait être versé à Dexia au 1<sup>er</sup> trimestre 2013 a été enregistré dans les comptes consolidés du groupe au 30 septembre 2012.

En prenant en compte le gain de EUR 50 millions réalisé sur la couverture du risque de change, l'impact total de la transaction est de EUR -806 millions, dont EUR -799 millions ont été comptabilisés sur les 9 premiers mois de l'année 2012. Au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, Dexia enregistre une moins-value de EUR -599 millions, principalement en raison des gains et pertes latents reportés (OCI) sur la dépréciation de la livre turque depuis l'acquisition comptabilisés en résultat lors de la finalisation de la cession.

Compte tenu du filtrage réglementaire des gains et pertes latents reportés (OCI) et du goodwill, l'impact de la cession sur le capital Tier 1 et Core Tier 1 est positif (cf. section « évolution du bilan et de la solvabilité »).

##### **Dexia Municipal Agency**

L'impact de la modification du prix de vente de DMA (cf. section « événements et faits significatifs ») a été comptabilisé au 30 septembre 2012. Parallèlement, Dexia a, en application des normes comptables, intégré les ajustements à la juste valeur de DMA afin de prendre en compte la variation des gains ou pertes latents ou différés (OCI) depuis la fin de l'année 2011.

La somme de ces deux éléments entraîne une perte de EUR - 516 millions sur les 9 premiers mois 2012, dont EUR - 466 millions au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012. En conformité avec les règles IFRS, le solde des gains et pertes latents reportés (OCI) ne sera pris en compte que lors de la finalisation de la vente. Il s'élève à ce jour à EUR -207 millions.

##### **Banque Internationale à Luxembourg**

La cession de BIL, pour un prix de EUR 730 millions, a été précédée d'un apport en capital de EUR 204 millions par Dexia à BIL, conformément aux accords de vente ; cet apport en capital pourra être revu, à la hausse comme à la baisse, dans le cadre d'ajustements post-closing usuels. La moins-value comptabilisée sur cette cession pour les 9 premiers mois de 2012 est de EUR -188 millions. Compte tenu des ajustements de valeur réalisés lors du reclassement de BIL en IFRS 5, l'impact de la cession sur le 3<sup>ème</sup> trimestre n'est pas significatif.

##### **Participation dans RBC Dexia Investor Services**

La cession de la participation de 50% de BIL dans RBC-D à la Banque Royale du Canada a été finalisée le 27 juillet 2012, pour un prix de cession de EUR 837,5 millions. Dexia enregistre une plus-value de cession de EUR 31 millions dans ses comptes au 30 septembre 2012, l'impact sur le 3<sup>ème</sup> trimestre s'élevant à EUR 40 millions.

#### **b - Pertes sur vente d'actifs**

Sur les neuf premiers mois de 2012, le groupe a poursuivi une stratégie opportuniste de cession d'actifs. Les ventes d'obligations ont pour l'essentiel été réalisées pour compenser l'impact en liquidité du rachat des titres subordonnés perpétuels émis par DCL ainsi que dans le cadre d'un échange de titres effectué lors de

la signature de l'accord de vente de RBC-D à la Banque Royale du Canada<sup>4</sup>. Les ventes de prêts, portant essentiellement sur deux portefeuilles au Mexique et au Canada ont également visé à réduire les besoins de liquidité.

Le montant des pertes sur cessions s'élève à EUR 194 millions sur les trois premiers trimestres 2012 ; les cessions ont majoritairement été réalisées lors du 2<sup>ème</sup> trimestre, les pertes sur cessions enregistrées au 3<sup>ème</sup> trimestre ne sont pas significatives.

### **c - Dépréciation sur les titres de capital participatif de Kommunalkredit Austria**

En 2012, Dexia a décidé de passer une dépréciation de EUR 179 millions sur les EUR 200 millions de capital participatif détenus par Dexia Crédit Local dans KA Finanz AG et KA new, les deux banques résultant de la scission de Kommunalkredit Austria AG en 2009<sup>5</sup>. Cette dépréciation correspondant au provisionnement de la totalité de la créance sur KA Finanz AG et d'une partie de la créance sur KA new et ne préjuge pas le résultat des procédures juridiques en cours.

La dépréciation ayant été comptabilisée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, seul un ajustement non significatif a été comptabilisé au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012.

### **d - Frais de restructuration**

Des frais de restructuration de EUR -72 millions ont été comptabilisés au cours des 9 premiers mois de 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de résolution ordonnée. En particulier, compte tenu du redimensionnement des équipes de DSA et DCL en France annoncé le 28 septembre, engendrant des suppressions de postes au sein de ces entités, des frais de restructuration ont été comptabilisés au 3<sup>ème</sup> trimestre, pour un montant de EUR 58 millions.

## **C - Evolution du bilan consolidé et de la solvabilité**

### **a - Réduction du bilan de EUR 29 milliards sur 9M 2012**

Sur les 9 premiers mois de 2012, le bilan consolidé a diminué de EUR 29,1 milliards s'établissant à EUR 384 milliards à fin septembre 2012. Cette évolution s'est produite essentiellement au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, période durant laquelle est intervenue la finalisation de la cession de RBC-D et de DenizBank (EUR -15,2 milliards). Outre ces deux principaux éléments, l'évolution du bilan sur les 9 premiers mois de l'année s'explique également par :

- Une réduction structurelle de l'encours des prêts « Core » Public and Wholesale Banking (EUR -10,2 milliards) le groupe ayant très fortement réduit la nouvelle production et cessé certaines activités;
- Une baisse de l'encours des actifs de la division Legacy (EUR -8,3 milliards) ;
- La hausse de la valeur des dérivés (EUR +4,4 milliards) et l'augmentation du collatéral versé par le groupe (EUR +0,6 milliards) du fait de la baisse des taux d'intérêt à long terme par rapport à fin 2011.

### **b - Impact positif de la vente de DenizBank sur la solvabilité**

Fin septembre 2012, les fonds propres de base du groupe s'élèvent à EUR 5,7 milliards après l'impact de la perte nette de EUR 2,4 milliards enregistrée sur les 9 premiers mois de 2012. Les gains ou pertes latents reportés (OCI), s'établissent à EUR -9,2 milliards et s'améliorent de EUR 0,4 milliard par rapport au 31 décembre 2011 et de EUR 0,6 milliard par rapport à fin juin 2012. Ceci s'explique par les cessions d'entités finalisées au 3<sup>ème</sup> trimestre entraînant une variation des écarts de conversion (CTA) de EUR +0,8 milliard entre fin décembre 2011 et fin septembre 2012 (EUR +0,5 milliard entre fin juin 2012 et fin septembre 2012) compensées en partie par une légère dégradation de la réserve AFS de EUR -0,3 milliard depuis fin décembre 2011 (EUR +0,2 milliard sur le trimestre écoulé) du fait des fluctuations des marges de crédit.

<sup>4</sup> Cf. communiqué de presse du 3 avril 2012

<sup>5</sup> Cf. déclaration intermédiaire 1T 2012 publiée le 9 mai 2012 et communiqué de presse relatif aux résultats 1S 2012 publié le 3 août 2012

Au 30 septembre 2012, les fonds propres Core Tier 1 s'élevaient à EUR 5,6 milliards, en hausse de EUR 262 millions par rapport à fin 2011. Cette évolution s'explique essentiellement par les éléments suivants, qui dans leur totalité ont plus que compensé la perte enregistrée sur les 9 premiers mois de 2012 :

- Une diminution des immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition de EUR 1,2 milliard liée à la finalisation de la vente de DenizBank et RBC-D;
- Un effet positif de EUR 730 millions lié à la dépréciation de l'Euro et à la reprise des écarts de conversion (CTA) lors de la vente de DenizBank ;
- Le produit de EUR 486 millions dégagé par l'opération de rachat de l'émission de capital Tier 1 hybride de Dexia Crédit Local. Ce produit n'a pas été comptabilisé en résultat mais en fonds propres du groupe, en application des normes IFRS ;
- Un montant de EUR 141 millions déduit du Tier 1 du fait de la prise en compte d'emprunts subordonnés émis par Denizbank, détenus par DCL, mais compensés en partie par le remboursement par Belfius banque & Assurance de dettes subordonnées détenues par Dexia.

A la même date, les fonds propres Tier 1 s'établissent à EUR 5,9 milliards, en baisse de EUR 416 millions depuis le début de l'année. L'augmentation du Core T1 (EUR +262 millions) et la disparition de la limite de reconnaissance des émissions hybrides (haircut) qui opérait en 2011 (EUR +424 millions) ne permettent en effet pas de compenser la baisse de EUR 1,1 milliard du capital hybride consécutive aux rachats des émissions de Dexia Crédit Local et Dexia Funding Luxembourg.

Le 30 septembre 2012, les risques pondérés s'élevaient à EUR 65,6 milliards en baisse de EUR 17,8 milliards par rapport à fin décembre 2011. Cette évolution s'explique par la diminution des risques pondérés de EUR 22,8 milliards liée aux ventes de DenizBank et RBC-D, partiellement compensée par une hausse du risque de crédit principalement liée à des dégradations d'ABS et de risques souverains ainsi qu'à un impact change sur la période considérée.

Ces éléments conduisent à un ratio des fonds propres de base (Tier 1 ratio) de 9,0% (contre 7,6% à fin décembre 2011 et 6,6% à fin juin 2012) et à un ratio des fonds propres durs (Core Tier 1 ratio) de 8,5% (contre 6,4% à fin décembre 2011 et 6,2% à fin juin 2012).

Le ratio CAD du groupe Dexia s'élève à 11,2% contre 10,3% au 31 décembre 2011 et 8,4% au 30 juin 2012.

## ***D - Evolution de la situation de liquidité du groupe***

### **a – Evolution heurtée du marché durant 9M 2012**

Les 9 premiers mois de 2012 ont été marqués par des évolutions contrastées des conditions de marché. Le 3<sup>ème</sup> trimestre a bénéficié d'une détente des différents indicateurs de crédit alors que la persistance des inquiétudes sur les dettes souveraines au sein de la zone Euro avait fortement pesé sur les marchés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012 entraînant une baisse des taux à long terme ainsi qu'une très forte volatilité.

Ces évolutions qui avaient fortement pesé sur la situation de liquidité du groupe Dexia au 2<sup>ème</sup> trimestre s'illustrent par deux tendances favorables lors du 3<sup>ème</sup> trimestre :

- L'orientation haussière des taux à long terme au 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 a entraîné une réduction de EUR 1,3 milliard du besoin net de collatéral à déposer aux contreparties de dérivés par rapport à fin juin 2012.

Combinée à la réduction structurelle du bilan ainsi qu'au maintien des encours de financement à long terme sur le trimestre, le besoin de financement à court terme du groupe s'établit à EUR 55,6 milliards à fin septembre, en décline constante depuis fin 2011 (EUR 88 milliards à fin décembre 2011 et EUR 60,3 milliards à fin juin 2012).

- Le répit que la crise de la dette souveraine affectant la zone Euro a connu a permis à Dexia de mieux refinancer ses impasses de liquidité en tirant parti d'un appétit accru des investisseurs en particulier sur le marché américain.

Dans ce contexte, Dexia a utilisé pleinement le dispositif de garantie provisoire autorisé temporairement par la Commission européenne, reconduit le 28 septembre jusque fin janvier 2013, et dont le plafond a été fixé à EUR 55 milliards. Ainsi, à fin septembre, l'encours des financements garantis sous la

convention 2011 a atteint EUR 50,5 milliards, soit respectivement EUR 3,9 milliards et EUR 9,5 milliards de plus qu'à fin juin (EUR 46,6 milliards) et fin mars (EUR 41 milliards).

Il est à noter que USD 4,2 milliards de dette garantie ont été placés auprès d'investisseurs institutionnels US et la maturité moyenne de la dette garantie s'établit à 1,3 an.

Ces émissions de dette garantie ont permis au groupe de réduire le tirage de la ligne de liquidité d'urgence (ELA) qui, de EUR 14,2 milliards à fin juin, est retombé à EUR 11,3 milliards à fin septembre 2012, soit EUR 7,4 milliards sous son niveau du 31 décembre 2011.

Ces tendances se sont poursuivies en octobre. Au 30 octobre, l'encours de dette garantie s'établit en effet à EUR 53,8 milliards et l'ELA, source de financement la plus onéreuse pour le Groupe à EUR 8,2 milliards.

Les émissions de dette à long terme (maturité finale supérieure à 12 mois) se sont focalisées sur la dette garantie, Dexia Crédit Local ayant pu tirer profit de l'amélioration du contexte de marché durant le 3<sup>ème</sup> trimestre pour émettre dans une palette élargie de devises comme le yen, le franc suisse et le dollar US. L'activité sur le segment de la dette sécurisée (covered bonds) a été, quant à elle, très réduite. Dexia n'a réalisé aucune autre opération de rachat d'obligations sécurisées (covered bonds) autre que celles réalisées lors du 1<sup>er</sup> semestre par DMA (EUR 830 millions) et Dexia Kommunalkredit Deutschland (EUR 2,6 milliards) afin d'optimiser la gestion de trésorerie ainsi que la gestion du cover pool de ces deux émetteurs.

Les évolutions positives du 3<sup>ème</sup> trimestre ne suffisent toutefois pas à éloigner les tensions que subit le groupe Dexia sur le front de la liquidité. En effet, la sensibilité du groupe à certains facteurs exogènes tels que l'évolution des taux d'intérêt ainsi que, plus largement, les conditions de marché liées à l'évolution du contexte souverain en Europe demeure forte. Le groupe Dexia devra par ailleurs faire face à un besoin de liquidité accru du fait de l'amortissement important de financements pour environ EUR 12 milliards dès le mois de janvier 2013. A cette même période, sa situation de trésorerie demeurera aussi soumise à la finalisation de la cession de DMA, planifiée courant janvier 2013, laquelle devrait impacter positivement les cash-flows de Dexia SA. Ainsi, la capacité de financement du groupe à brève échéance demeure donc dépendante de l'augmentation du plafond de la garantie dans le cadre de la garantie définitive faisant partie du plan de résolution ordonnée du groupe.

## **b - Evolution marquée de la structure du financement du bilan durant 9M 2012**

La structure de financement du groupe Dexia a connu une évolution importante durant 9 premiers mois de 2012 sous l'effet conjugué des cessions d'entités stratégiques et des évolutions de marché décrites ci-dessus. Ces éléments ont eu pour effet de :

- Réduire le montants des dépôts de la division « Retail and Commercial Banking » de EUR 12,7 milliards entre fin décembre 2011 et fin septembre 2012, conséquence de la vente de DenizBank<sup>6</sup> ;
- Augmenter l'encours de financement à long terme (12 mois et plus), la hausse des encours d'émission de dettes garanties (EUR +10,2 milliards) et de financements sécurisés à long terme (EUR +16 milliards) permettant de plus que compenser la réduction des encours de dette senior non garantie (EUR -8,6 milliards) et de covered bonds (EUR -9,3 milliards) ;
- Baisser fortement l'encours de financement à court terme (EUR -83 milliards) ce qui s'est traduit sur la période considérée par une très forte réduction de la part du bilan financée à court terme. Celle-ci est en effet passée de 22% à fin décembre 2011 à 14% à fin septembre 2012.

Il convient de noter que le fruit de la finalisation des cessions de DenizBank et de BIL n'a pas directement servi à améliorer le profil de liquidité du groupe. En effet, en application des engagements pris lors de la vente de Belfius Banque et Assurances à l'Etat belge, Dexia a poursuivi la rupture des liens financiers entre les deux établissements entamée fin 2011. Alors que les financements non sécurisés ont été intégralement remboursés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012, Dexia a engagé le dénouement des financements sécurisés qui

<sup>6</sup> BIL sera déconsolidée au 4T 2012.

représentaient environ EUR 12 milliards d'encours<sup>7</sup> à fin septembre en s'appuyant sur les montants perçus lors des cessions.

---

<sup>7</sup> Hors obligations garanties par l'Etat, pour un montant de EUR 14 milliards, émises par DCL et souscrites par Belfius Banque et Assurances au début de 2012.

## Annexes

### Annexe 1 – Solvabilité (chiffres non audités)

EUR m (sauf mention contraire)	Dec. 31, 2011	June 30, 2012	Sept 30, 2012
Fonds propres de base (Tier 1)	6 305	5 762	5 889
Fonds propres réglementaires	8 589	7 357	7 343
Risques pondérés	83 374	87 903	65 584
Ratio des fonds propres de base (Tier 1)	7,6%	6,6%	9,0%
Ratio « core Tier 1 »	6,4%	6,2%	8,5%
Ratio d'adéquation des fonds propres	10,3%	8,4%	11,2%

### Annexe 2 – Maximum credit exposure (MCRE) au 30 septembre 2012 (chiffres non audités)

MCRE calculé en IFRS 7

L'exposition maximale au risque de crédit (MCRE) représente la valeur comptable nette de l'encours, soit les montants notionnels après déduction des dépréciations spécifiques et des réserves de juste valeur des titres, disponibles à la vente, et tenant compte des intérêts courus et de l'impact de la comptabilité de couverture.

Exposition du groupe Dexia par zone géographique			
(m EUR)	Total	Activités destinées à être cédées	Activités poursuivies
Autriche	2 438	473	1 964
Belgique	19 567	6 152	13 415
Europe Centrale et de l'Est	6 025	48	5 977
France (Incl. Dom-Tom)	88 914	54 584	34 330
Allemagne	26 407	1 762	24 644
Grèce	405	3	402
Irlande	1 665	5	1 660
Italie	38 481	4 263	34 218
Japon	8 755	89	8 666
Luxembourg	11 404	11 287	117
Pays Bas	1 115	45	1 070
Autres	8 570	750	7 820
Portugal	3 767	151	3 616
Scandinavie	2 423	720	1 703
Amerique du sud et centrale	1 475	104	1 371
Asie du sud-est	1 822	151	1 671
Espagne	24 147	930	23 217
Institutions Européennes	922	248	674
Suisse	5 480	5 300	179
Turquie	1 273	11	1 262
Royaume Uni	19 022	816	18 205
Etats-Unis et Canada	34 707	878	33 829
<b>Total</b>	<b>308 781</b>	<b>88 770</b>	<b>220 011</b>

## EXPOSITION DU GROUPE DEXIA PAR TYPE DE CONTREPARTIE

(m EUR)	Total	destinées à être cédées	Activités poursuivies
États	41,149	11,361	29,788
Secteur public local	167,270	58,876	108,394
Entreprises	12,736	3,380	9,356
Rehausseurs de crédit	5,953	0	5,953
ABS/MBS	13,290	4,993	8,297
Financements de projets	16,268	132	16,136
Particuliers, professions libérales, indépendants	7,179	7,145	34
Établissements financiers	44,896	2,842	42,054
Autres	41	41	0
<b>Total</b>	<b>308.781</b>	<b>88.770</b>	<b>220.011</b>

### Annexe 3 – Exposition du groupe au risque des pays périphériques européens au 30 septembre 2012 (chiffres non audités)

(MCRE sur les contreparties finales)

#### Exposition du groupe au risque des pays périphériques (MCRE sur les contreparties finales)

EUR m	Secteur public local	Financement de projets et entreprises	Institutions financières	ABS/MBS	Autres expositions non souveraines	Total*
Grèce	88	106		39	3	405
Irlande		91	1 482**	90	2	1 665
Italie	19 044	1 480	1 572	199	41	38 481
Portugal	2 055	237	216	154	10	3 767
Espagne	11 527	3 040	7 914	1 059	111	24 147

\*expositions souveraines incluses

\*\* Dont EUR 1,3 mds sur Belfius

### Annexe 4 – Exposition du groupe aux obligations souveraines des pays périphériques européens (chiffres non audités)

EUR m	31/12/2011 Notionel	30/06/2012 Notionel	30/09/2012 Notionel	30/09/2012 MCRE	dont portefeuille bancaire	Var notionel 30 sept 2012 vs 31 dec 2011
Grèce	3 117	819	819	169	169	-74%
Irlande	0	0	0	0	0	-
Italie*	9 604	10 778	11 774	12 391	12 391	23%
Portugal	1 967	1 867	1 822	1 071	1 071	-7%
Espagne	488	482	479	433	433	-2%

\* La hausse de l'exposition nominale sur les titres souverains italiens s'explique par la restructuration de swaps en bonds

**Annexe 5 – Bond portfolio en run-off au 30 septembre 2012 (chiffres non audités)**

<b>Bond portfolio en run-off</b>						
<b>EUR Mds</b>	<b>AAA</b>	<b>AA</b>	<b>A</b>	<b>BBB</b>	<b>NIG</b>	<b>Total</b>
Secteur public	1.2	12.7	4.4	4.1	1.5	23.9
Souverains	1.2	1.6	7.0	0.9	2.0	12.7
Etablissements financiers	1.4	2.1	2.3	1.2	0.5	7.4
Obligations sécurisées	1.4	0.1	2.0	3.4	0.3	7.2
ABS	4.6	0.2	0.2	0.2	0.1	5.2
MBS	0.4	0.7	0.5	0.2	0.5	2.3
Autres	0.1	0.8	2.0	6.0	1.5	10.3
<b>Total (nominal avant protection)</b>	<b>10.2</b>	<b>18.1</b>	<b>18.3</b>	<b>15.9</b>	<b>6.4</b>	<b>69.0</b>

**Annexe 6 – Notations au 8 novembre 2012**

	<b>Long terme</b>	<b>Perspective</b>	<b>Court terme</b>
<b>Dexia Credit Local</b>			
Fitch	A+	Negative outlook	F1+
Moody's	Baa2	Negative outlook	P-2
Standard & Poor's	BBB	On credit watch negative	A-2
<b>Dexia Municipal Agency (obligations foncières)</b>			
Fitch	AAA	-	-
Moody's	Aa2	Under rev. for possible downgrade	-
Standard & Poor's	AA+	On credit watch negative	-
<b>Dexia Kommunalbank Deutschland (Pfanbriefe)</b>			
Standard & Poor's	AA-	On credit watch negative	-
<b>Dexia LGD Banque (lettres de gage)</b>			
Standard & Poor's	AA	On credit watch negative	-

**Annexe 7 – Commissions liées à la garantie d'Etat (chiffres non audités)**

<b>EUR m</b>	<b>YTD 2011</b>	<b>YTD 2012</b>
Commissions liées au financement (garantie de 2008)	-224	-133
Commissions liées au portefeuille de Financial Products (garantie de 2008)	-47	0
Frais upfront pour la nouvelle garantie (2011)	0	-50
Commissions liées à la nouvelle garantie	0	-273
<b>Total des commissions</b>	<b>-271</b>	<b>-456</b>

## **Annexe 8 – Risques juridiques**

À l'instar de nombre d'institutions financières, Dexia fait face à plusieurs enquêtes réglementaires et litiges, y compris des recours collectifs aux Etats-Unis et en Israël. Le statut des principaux litiges et enquêtes résumés ci-dessous est, sauf mention contraire, arrêté au 30 septembre 2012, et est basé sur les informations disponibles chez Dexia à cette date. Selon les informations dont dispose Dexia à la date précitée, les autres litiges et enquêtes en cours ne devraient pas avoir une incidence importante sur la situation financière du groupe, ou il est encore trop tôt pour correctement évaluer s'ils peuvent ou non avoir un tel impact.

Les données actualisées ci-dessous sont fournies par comparaison, et doivent être lues conjointement, avec les résumés correspondants compris ou mentionnés au chapitre « Risque juridique » du rapport annuel 2011 (pages 83 à 86 comprise), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur le site [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

Les conséquences, telles qu'évaluées par Dexia en fonction des informations disponibles à la date de référence précitée, des principaux litiges et enquêtes susceptibles d'avoir un impact important sur la situation financière, les résultats ou les activités du Groupe sont reflétées dans les comptes consolidés du Groupe. Sous réserve des conditions générales de la police d'assurance responsabilité professionnelle et des polices d'assurance responsabilité des dirigeants conclues par Dexia, les conséquences financières défavorables de l'ensemble ou d'une partie de ces litiges et enquêtes peuvent être couvertes, en tout ou partie, dans le cadre d'une/ de ces police(s), et, sous réserve de l'acceptation de ces risques par les assureurs concernés, être compensées par les paiements que Dexia pourrait recevoir en vertu de ce(s) contrat(s).

### **Dexia Nederland**

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (pages 83 et 84), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

### **Financial Security Assurance**

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 84) tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

M. Goldberg qui a été reconnu coupable de fraude en date du 11 mai 2012, a été condamné à une peine de prison et une amende fin octobre 2012. M. Goldberg a indiqué son intention de faire appel du jugement.

### **Manquements présumés dans la communication financière**

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (pages 84 et 85), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

Aucun développement important n'est intervenu au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012 dans le cadre des dossiers liés aux manquements présumés de la communication financière mentionnés et auxquels il est fait référence dans le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012.

### **Dexia banka Slovensko**

Lors du 3<sup>ème</sup> trimestre, Dexia a été informé du jugement de la cour suprême déboutant l'appel extraordinaire des anciens clients (contre le jugement de la cour d'appel) pour des motifs de procédure. Ce faisant, la cour suprême a confirmé qu'il n'y avait pas de motif valable pour réexaminer le jugement de la cour d'appel. Le cas est donc renvoyé devant la cour de première instance (la même cour de Bratislava) qui devrait statuer conformément aux instructions/raisonnement de la décision rendue par la cour d'appel.

Nous nous référons également aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 85), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

## **Dexia Crediop**

En date du 30 septembre 2012, Dexia Crediop est impliquée dans dix procédures judiciaires intentées par des régions, provinces et villes italiennes dans le cadre d'opérations de réaménagement de dettes et de mesures de couverture liées. Nous nous référons aux informations publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 85), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

Dans le cadre du litige opposant Dexia Crediop à la province de Pise, le rapport d'expert initial et le rapport supplémentaire demandé par le Conseil d'Etat – rapports dont les conclusions sont favorables à Dexia Crediop - ont été déposés mais aucune décision définitive n'a encore été rendue par le Conseil d'Etat. Le recours intenté par Dexia Crediop devant la Cour suprême italienne à l'encontre de la décision de première instance du Conseil d'Etat reconnaissant la compétence exclusive des juridictions administratives italiennes bien que la compétence des tribunaux anglais ait été reconnue par les parties dans les conventions de couverture est également toujours en cours.

A l'heure actuelle, en raison notamment de la spécificité de chaque situation, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières.

## **Dexia Asset Management**

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, aucun développement important n'est survenu dans ce dossier, et il est renvoyé aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 86), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

## **Dexia Crédit Local**

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (pages 85 et 86), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

Le nombre total de clients qui ont assigné Dexia Crédit Local, au 30 septembre 2012, est de cinquante sept. Les procédures sont en cours et, à ce jour, aucun jugement sur le fond n'a encore été rendu.

A l'heure actuelle, en raison notamment de la spécificité de chaque situation, Dexia n'est pas en mesure de prévoir de manière raisonnable la durée ou l'issue des litiges, de même que leurs éventuelles répercussions financières.

## **Dexia Israël**

Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 86), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

Durant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, certains actionnaires minoritaires ont par ailleurs lancé une action sociale au nom de Dexia Israël contre Dexia Crédit Local et certains de ses représentants, en vue d'obtenir notamment le remboursement des dividendes distribués par Dexia Israel à Dexia Crédit Local depuis l'acquisition de cette participation.

A l'heure actuelle, Dexia n'est pas en mesure de se prononcer raisonnablement sur la durée ou l'issue de ces actions, ni sur leurs éventuelles conséquences financières.

## **Dexia SA et Dexia Credit Local : requête en annulation à l'encontre de l'arrêté royal belge une garantie d'Etat**

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, aucun développement important n'est survenu dans ce dossier, et il est renvoyé aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 86), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

## **Kommunalkredit Austria AG**

Au cours du 3<sup>ème</sup> trimestre 2012, aucun développement important n'est survenu dans ce dossier. Nous nous référons aux informations détaillées publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (page 84) tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com)

## **Banque Internationale à Luxembourg**

Le 5 octobre 2012, Dexia SA a finalisé la vente de sa participation de 99,906% dans Banque Internationale à Luxembourg à Precision Capital.

La convention de cession comprend des déclarations et garanties soumises aux restrictions usuelles pour ce type d'opération, ainsi que certaines indemnités spécifiques dans le chef du groupe Dexia, en particulier dans le cadre du litige Madoff et d'autres litiges existants. Nous nous référons également aux informations détaillées concernant les litiges dans lesquels Banque Internationale à Luxembourg est partie défenderesse publiées dans le rapport annuel 2011 de Dexia (pages 85 et 86), tel que complété par le rapport du 1<sup>er</sup> semestre 2012, tous deux disponibles sur [www.dexia.com](http://www.dexia.com).

## **DenizBank**

Le 28 septembre 2012, Dexia SA a finalisé la vente de sa participation de 99,84% dans DenizBank AS à Sberbank.

La convention de cession comprend des déclarations et garanties soumises aux restrictions usuelles pour ce type d'opération et certaines indemnités spécifiques. A ce jour, aucun litige n'a été notifié à Dexia dans le cadre de ces déclarations et garanties spécifiques.

### **Contacts presse**

Service Presse – Bruxelles  
+32 2 213 57 97  
Service Presse – Paris  
+33 1 58 58 86 44

### **Contacts investisseurs**

Investor Relations  
+33 1 58 58 85 97/82 48